

# Entraigues

## Inscriptions Concours d'illuminations de Noël

Bulletin d'inscription à remettre à l'accueil de la mairie -  
35, place du 8 mai 1945 ou par mail :  
communication@mairie-entraigues.fr  
avant le 15 décembre 2017

NOM..... Prénom.....

Adresse.....  
.....

Courriel.....

Numéro de téléphone.....

Je souhaite m'inscrire au concours des illuminations de Noël  
dans la catégorie :

Cours et jardins

Balcons et fenêtres



Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours  
des illumination de Noël 2017

Date et signature

# Entraigues

## Concours d'illuminations de Noël

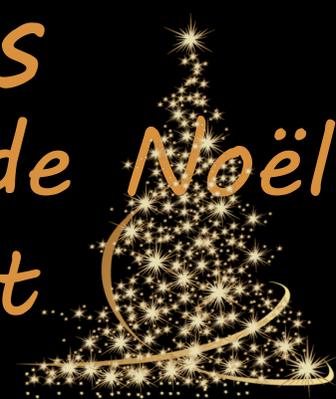
Deux catégories :  
- balcons et fenêtres  
- cours et jardins



Inscriptions jusqu'au 15 décembre 2017

Gratuit et ouvert à tous -  
Coupon de participation à retirer en mairie,  
dans les commerces ou sur [www.ville-entraigues84.fr](http://www.ville-entraigues84.fr)

# Concours d'illuminations de Noël Règlement



## Article 6 : Environnement

La ville porte à la connaissance des participants que l'utilisation de lumières LEDS est plus respectueuse de l'environnement et plus économique en consommation électrique.

Leur utilisation n'est, toutefois, pas un critère pour l'obtention d'un prix.

## Article 7 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 06 janvier 1978 dite « informatique et liberté ». En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

En tout état de cause les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre du concours.

## Article 8 : Composition du jury

Le jury est présidé par Monsieur le Maire de la ville d'Entraigues ou son représentant et est composé des membres du Conseil municipal, d'agents municipaux, de commerçants et de membres d'associations de la commune. Le jury sillonnera à plusieurs reprises l'ensemble des voies de la commune pendant toute la durée du concours.

## Article 9 : Attribution et remise des prix

Les participants doivent concourir dans le cadre d'illuminations de leur jardin/cour ou de leur balcon/fenêtre. Ils ne peuvent, en tous les cas, s'inscrire que dans une seule catégorie. Le jury jugera de la qualité des illuminations afin de procéder à l'attribution des prix en tenant compte des critères suivants :

- La mise en scène : la qualité et l'harmonie de l'agencement des illuminations.

- L'originalité : la qualité artistique des illuminations.

- L'animation de la voie publique : la visibilité pour le public depuis la rue. Ces critères sont de valeur égale et tous seront aussi déterminants pour procéder à l'attribution des prix.

Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix qui aura lieu lors d'une cérémonie en mairie (salle à définir). Des lots seront remis pour les 3 premiers de chaque catégorie.

## Article 10 : Droit à l'image

La participation implique le consentement à la reproduction photographique des illuminations et décorations réalisées dans toute publication ou support à caractère documentaire ou de promotion des réalisations des participants et sur tout support diffusé par la ville pour assurer la promotion de ses activités.

## Article 11 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

## Article 1 : Organisateur du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue organise un concours des illuminations de Noël du 10 décembre 2017 au 05 janvier 2018

## Article 2 : Objet du concours

Le concours des illuminations a pour but de donner aux fêtes de fin d'années une ambiance féerique et lumineuse. Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement des entraiguois dans la décoration de leur maison ou balcon d'appartement. Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser l'illumination de maisons individuelles, de jardins ou de balcons situés sur le territoire communal.

## Article 3 : Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la ville d'Entraigues. Les membres du jury et les élus de la ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue sont exclus du concours.

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations doivent donc être parfaitement visibles depuis la voie publique.

Les entraiguois désirant participer au concours doivent renseigner et retourner le bulletin d'inscription disponible en mairie, dans les commerces et sur le site internet de la ville avant le 15 décembre 2017.

## Article 4 : Dates du concours

Pour être primés au présent concours, les lieux doivent être illuminés entre le 10 décembre 2017 et le 05 janvier 2018 de 18 heures à 21 heures.

## Article 5 : Responsabilité et sécurité

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.